

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

L'an deux mille vingt et un, le 24 septembre à 14 heures 00, le conseil municipal, légalement convoqué le 20 septembre 2021, s'est réuni en séance publique sous la présidence de M. Charles-Henri BIANCONI.

En exercice : 15	Etaient présents : Charles-Henri BIANCONI, Jean-Pierre SAMPIERI, Félix SANTARELLI, Jean-Christophe BARTOLI, Jean-Vincent TOMASI, Caroline CUCCHI, Jean-Pierre-ANTONETTI, Zélia BERQUEZ, Christophe MANICCIA, Mathieu CESARI, Jérôme POLVERINI
Présents : 11	
	Etaient représentés : Paul QUILICHINI, Pierre QUILICHINI, Paul GIUDICELLI
Votants : 13	Etaient absents : Gabrielle VAUTRIN
	Secrétaire de séance : Florence BOILET
	Le quorum étant réuni, le Conseil municipal peut valablement délibérer.

Objet : Régularisation de la vente d'une parcelle communale

Le maire expose au conseil municipal qu'il convient de rapporter la délibération en date du 19 juin 1977 autorisant la cession de la parcelle C957 d'une superficie de 24 m² à Monsieur Jacques Marie DIANI aujourd'hui décédé.

Son petit-fils, Monsieur Gilles CHIESI, héritier et propriétaire de la parcelle C119 attenante souhaite s'en porter acquéreur.

Considérant qu'il convient de régulariser cette cession au profit du petit fils de Monsieur Jacques Marie DIANI.

Considérant que la parcelle C957 est issue du domaine privé de la commune et qu'à ce jour l'évaluation des domaines est de 53 euros, le prix de vente est le suivant :

➤ $24 \text{ m}^2 \times 53,00 \text{ € /m}^2 = 1\,272,00 \text{ euros}$

En outre, Monsieur Gilles CHIESI sera chargé :

- de faire procéder par le géomètre de son choix à un document d'arpentage permettant de délimiter précisément la parcelle C957. La commune devra être avisée de la date de cette mesure et une copie de ce document devra ensuite être déposée en mairie.
- de faire rédiger l'acte d'achat chez le notaire de son choix.

Où cet exposé,
Le conseil municipal

DECIDE

Article Unique : d'autoriser le maire à signer tout acte relatif à la vente de la parcelle C957 attenante à la parcelle C119 dont Monsieur Gilles CHIESI est propriétaire.

L'intéressé devra verser à la caisse du receveur municipal, une fois les formalités d'enregistrement accomplies chez le notaire de son choix, la somme de 1 272,00 €.

Voix POUR :	13
Voix CONTRE :	-
ABSTENTION :	-
NON PARTICIPATION :	1

<p>Affichée et transmise en Préfecture le :</p> <p>27 /09/2021</p>	<p>Fait et délibéré à Pianottoli-Caldarello, le 24/09/2021,</p> <p>Ont signé au registre tous les membres présents.</p> <p>Pour extrait conforme, le Maire,</p> <p>Certifié exécutoire compte tenu de la transmission en Préfecture le 27 /09/2021</p> <p>Le Maire,</p> <div style="text-align: right;">  <p>Charles-Henri BIANCONI</p> </div>
--	--